

## Compte-rendu du Conseil municipal du 21 mars 2026

### 1<sup>er</sup> conseil de la nouvelle mandature

La doyenne de la liste Francine Vinzel, après avoir relu les résultats du vote avec 175 votes exprimés pour cette liste et un taux de participation de plus de 57%, a souhaité un beau mandat à tous dans le respect républicain. Après l'appel de chaque élu, elle a déclaré le quorum atteint et a demandé qui se présentait comme candidat pour être Maire. Olivier Maguet, seul candidat, fut élu à bulletins secrets, à l'unanimité des votants. Olivier Maguet, réélu officiellement Maire de Châtel, reprend alors la présidence de ce conseil constitutif. L'élection, à main levée, du nombre d'adjoints a porté à 4 ce nombre avec une conseillère déléguée nommée par le Maire. Ont été élus, à bulletins secrets et à l'unanimité, la liste d'adjoints présentée par le Maire : Joël Boissière comme 1<sup>er</sup> adjoint en assumant la charge des finances, Patricia Col comme 2<sup>ème</sup> adjointe assumant la charge de l'école, la santé et les liens avec les associations, Jean-Jacques Debieve comme 3<sup>ème</sup> adjoint assumant la charge de poursuivre son travail sur la mémoire et sur le cimetière, Flavie Rousseau 4<sup>ème</sup> adjointe et assumant l'aide aux personnes vulnérables avec un numéro dédié pour appeler si besoin est. Annick Lenzer, pour sa connaissance sur toute la commune a été nommée conseillère déléguée (arrêté du Maire).

La lecture de la charte de l'élu local a rappelé la nécessité d'œuvrer, pour chaque élu, dans l'intérêt commun.

Les délégations du Maire lui permettant de gérer le quotidien de la commune ont été votées, à l'unanimité, sur la base de l'ancienne délégation dont a été retirée toutefois l'acceptation des dons et legs, qui passera obligatoirement par l'approbation du conseil.

Le Conseil a fixé le montant des indemnités dévolues au Maire (taux de 44,3% de l'indice majoré brut, soit l'équivalent du SMIC), à chaque adjoint (taux de 10% de l'indice majoré brut soit environ 320€) et à la conseillère déléguée (taux de 6% de l'indice majoré brut, soit environ 250€).

Le prochain conseil sera le 25 avril prochain en salle du conseil de la mairie de Châtel.

Hors partie formelle de la séance du conseil municipal, et pour le maintien d'un lien privilégié avec les citoyens, un échange entre élus et administrés sera programmé après chaque conseil, les conseils municipaux se tenant désormais les samedis matin (sauf exceptions).

Retour sur les points abordés lors de ce premier échange informel.

1 - Nous aimerions qu'on change cette table du conseil pour une table en demi-lune afin qu'aucun conseiller ne tourne le dos au public présent. Dont acte.

2 - Il faudrait qu'on utilise plus nos ressources locales, nos architectes, nos associations et artisans pour répondre à l'appel d'offre pour la rénovation de la salle polyvalente. Le Maire a répondu que ce genre de projets mérite toutefois un regard extérieur mais qu'il faudra veiller à bien mettre des garde-fous pour que cela ne nous échappe pas.

3 - La station d'épuration reste un point de préoccupation pour les Castelcensoriens. Le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de l'Yonne, adopté en 2024, interdit la reconstruction de la station d'épuration au même endroit. Deux autres lieux ont été identifiés par l'étude de faisabilité commandée par la commune en 2024 : l'un en hauteur avec création d'un réseau conséquent pour le collecteur (aller-retour) avec pompes de relevage, proprement impossible à financer par la commune seule ; l'autre lieu identifié appartient à des propriétaires privés qui refusent l'installation sur leurs terres. Pour l'instant *statut quo*. Attendons maintenant l'impact qu'ont eu les gros travaux sur l'assainissement. Vous recevrez fin avril/début mai, une lettre explicative dans vos boîtes aux lettres en lien avec le devenir du mode de gestion des deux services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

4 - Qu'en est-il de la santé à Châtel ? Quand on voit l'offre sur Coulanges de professionnels de santé, on se demande ?

Le Maire répond que le désert médical ne touche pas que Châtel mais qu'une chose joue en la défaveur de Châtel : c'est que la compétence santé ait été reprise par la commune, à sa demande, à la communauté de communes, ce qui naturellement fait que la communauté de communes appuie plus sur la recherche de professionnels de santé pour la maison de santé de Vézelay puisqu'elle en conserve la compétence et la finance. Il rappelle aussi que la mairie de Coulanges n'est pour rien dans l'offre existante, qui relève uniquement de l'initiative privée en lien avec la synergie des acteurs existants ; or Châtel-Censoir, par le passé, a laissé partir son médecin... En revanche, il appartient à la commune de faciliter les déplacements de ses administrés devant se rendre vers un professionnel de santé, ce que nous allons mettre en place.

5 Qu'en est-il de la réouverture de la bibliothèque en ses locaux réhabilités et de France Services ? C'est pour très bientôt sauf qu'il a fallu faire face à un inattendu problème de poteaux de l'ancien préau à consolider avant ouverture. Le Maire a rappelé qu'il y aura désormais en plus de la salle Delaunay une salle complètement réhabilitée qui pourrait resservir comme autrefois, aux goûters et aux jeux des seniors, aux tricophyles et autres, sans que cette salle ne leur soit uniquement dédiée et qu'elle reste ouverte à de nombreux autres utilisations et fonctionnalités.

Le conseil et son débat ont pris fin autour d'un verre de l'amitié.